

The logo for FEDE, consisting of the letters 'FEDE' in a bold, blue, sans-serif font.

Oser faire croire au public que son personnel est accrédité d'une hausse de 2,52% est manifestement un leurre ! Et aucune considération particulière pour les bas salaires !

**Communiqué de presse
14 décembre 2023**

Au lendemain du communiqué de presse du Conseil d'Etat, la FEDE et la FOPIS s'interrogent sur la méthode de communication adoptée par le gouvernement fribourgeois. Les faitières du service public et parapublic soulignent également la non-entrée en matière sur la motion plébiscitée en faveur des bas salaires lors de l'AGDD (assemblée générale des délégués) de la FEDE du 29 novembre 2023.

Par une démarche cavalière, laquelle n'a encore jamais été pratiquée jusqu'alors, le Conseil d'Etat additionne le taux de palier ordinaire de 1,1% à l'indexation qu'il octroie afin de gonfler les chiffres à son avantage. Utiliser l'outil du système salarial permettant de valoriser son personnel tout au long de sa carrière pour faire croire qu'il demeure privilégié est tout simplement inacceptable.

Dès lors, nous pouvons nous interroger sur la pratique de notre gouvernement fribourgeois qui finalement accorde un taux effectif de 1,42%, dès le 1^{er} janvier 2024, soit moins que le taux appliqué dans les entreprises privées du canton qui s'élève en moyenne à 1,6%.

Cela étant, les faitières du service public et parapublic sont déçues par la décision du Conseil d'Etat. En effet, aucune garantie n'est donnée pour le HFR : devra-t-il financer cette hausse de 1,42% sur son enveloppe actuelle ? Quel sera l'impact sur les prestations ? Aucune garantie non plus pour les institutions qui appliquent la CCT INFRI-FOPIS et ne sont pas directement subventionnées par le canton : devront-elles renoncer à des prestations ou à des postes faute d'avoir les moyens de compenser le renchérissement décidé par le Conseil d'Etat ? Aucun geste non plus pour les bas salaires, ceux pour qui, faire face aux augmentations annoncées au 1^{er} janvier aura des conséquences désastreuses sur leur budget.

Pour rappel, les partenaires sociaux s'étaient mobilisés pour une hausse des salaires de 5%. Le rassemblement du 14 novembre dernier, ainsi que la pétition de cet automne ont connu un réel intérêt auprès du personnel de l'Etat, récoltant pour cette dernière action, plus de 4000 signatures.

Dans un contexte économique qui se tend, la FEDE et la FOPIS attendaient du Conseil d'État davantage de courage politique en se montrant un employeur exemplaire. Avec ses importantes réserves, l'État-employeur peut se permettre d'être plus généreux avec ses collaborateurs et collaboratrices. Il peut aussi veiller à ce que l'ensemble du système de financement du parapublic soit cohérent et la mission auprès de la population fragilisée du canton dument assurée. Dommage.

Pour la FEDE et la FOPIS, 2024 sera donc une année charnière durant laquelle elles continueront à se battre, aux côtés des autres partenaires sociaux, afin d'améliorer les conditions salariales et sociales du personnel de l'Etat de Fribourg et ainsi pouvoir faire face de manière solidaire aux difficultés multiples et complexes d'une actualité sociale, économique et sanitaire peu optimiste.

Contacts : Pour la FEDE, Isabelle Castella Tél : 078 225 28 36

Pour la FOPIS, Sophie Tritten Tél : 079 704 73 63